



Séance du lundi 03 juillet 2023

Date de la convocation: 27/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 27/06/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le trois juillet 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 9

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT

Votants: 9

Pour:
9

Représentés:

Secrétaire de séance:
DUFFORT
Marie-Laure

Excusés: Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Absents:

Objet: Délibération portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire - DE_2023_015

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE de déléguer à Monsieur le maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants

PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

AUTORISE Madame Laurence MASSEY, 1^{ère} adjointe à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

PREND ACTE que Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture et publication le 04/07/2023

